



Délegué à la protection
des données

Registre simplifié des activités de traitement de la Caisse Nationale des Allocations Familiales



GESTION DES PRESTATIONS LEGALES (INSTRUCTION, VERSEMENT, RECOUVREMENT ET CONTROLE)	5
1.1. Gestion des prestations familiales, prestations assimilées et aides légales.....	5
1.2. Recouvrement des impayés de pensions alimentaires	8
1.3. Versement de l'allocation de rentrée scolaire à la Caisse des dépôts au titre des enfants placés	10
1.4. Indemnité Inflation 2022 (opérations liées au versement de l')	11
1.5. Gestion des tiers physiques et morales en lien avec les Caf	12
1.6. Référentiel National des Bénéficiaires des prestations (RNB).....	13
1.7. Liaison automatisée entre les Caf et Pôle emploi.....	14
1.8. Gestion du contentieux et du recouvrement allocataires	15
1.9. Lutte contre la fraude	17
1.10. Datamining dans le cadre de la lutte contre la fraude	19
GESTION DE L'ACTION SOCIALE DES CAF (ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, OFFRES DE SERVICES...)	20
2.1. Aides financières individuelles et collectives	20
2.2. Liquidation des subventions des structures financées par la Branche et contrôle de celles-ci.....	22
DOMAINE D'ACTIVITE 3	24
GESTION DE LA RELATION ALLOCATAIRE (ACCUEIL PHYSIQUE, ACCUEIL TELEPHONIQUE, CAF.FR)	24
3.1. Gestion de la relation allocataire	24
3.2. CALP – Connexion À La Personne (espaces "Mon Compte" individuels)	26
3.3. Téléservice RSA et Simulateur RSA (Caf.fr)	27
3.4. Mon-enfant.fr	29
3.5. Gestion des rendez-vous	30

3.6.	Outils permettant l'accès aux téléservices branche Famille en accueil physique.....	31
3.7.	Détection des courriels entrants urgents de type « Urgence sociale »	32
3.8.	Promeneurs du Net.....	33
3.9.	Enquêtes, sondages, quiz auprès d'allocataires, d'usagers et de partenaires	34
3.10.	Baromètres annuels nationaux de la satisfaction des allocataires	35
3.11.	Droits exercés au titre du RGPD et au titre du CRPA par les personnes concernées	36
3.12.	Recueil des actes d'incivilité et d'agression dans les Caf (RECIT).....	37
DOMAINE D'ACTIVITE 4		39
ECHANGES DE DONNEES AVEC LES ORGANISMES DE LA SPHERE DE LA PROTECTION SOCIALE		39
4.1.	Mise à disposition de données aux organismes de protection sociale (Mon compte partenaire).....	39
4.2.	Fichier national des bénéficiaires de l'allocation vieillesse des parents au foyer	41
4.3.	Partage de données avec Pôle Emploi relatif à l'insertion professionnelle des bénéficiaires de RSA.....	42
4.4.	Partage de données entre les organismes gestionnaires du complément de mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant	43
4.5.	Dématérialisation des échanges entre les MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) et les Caf en matière de demandes d'allocations aux personnes handicapées.....	44
4.6.	Transmission d'informations aux autorités de tutelles	45
4.7.	Echanges européens de sécurité sociale (EESSI)	46
4.8.	Echanges nécessaires à l'attribution des droits sociaux par les administrations.....	47
DOMAINE D'ACTIVITE 5		48
ECHANGES DE DONNEES AVEC LES ORGANISMES DE LA SPHERE DE LA PROTECTION SOCIALE		48
5.1.	Mise à disposition de données aux partenaires hors protection sociale (Mon compte partenaire)	48

5.2.	Grossesse - Dématérialisation du transfert des déclarations simplifiées - Transmissions aux PMI	50
5.3.	Transferts de données entre l'INSEE et la Cnaf.....	51
5.4.	Droit de communication des comptes publics pour le recouvrement des Saisies Administratives à Tiers Détenteurs (SATD)	52
5.5.	Echanges nécessaires à l'attribution des droits sociaux par les collectivités territoriales	53
5.6.	Prévention de la perte d'autonomie des seniors - Observatoire régional des situations de fragilité	54
5.7.	Lutte contre l'habitat indigne.....	55
5.8.	Transmission aux Ccapex pour l'examen et la gestion des dossiers de prévention d'expulsions locatives	56
5.9.	Transmission de données à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)	57
5.10.	ARIPA - Intermédiation Financière - Portail pour les professionnels justice (pensions alimentaires)	58
5.11.	Prévention des expulsions locatives	60
5.12.	Echanges entre administration - Principe "Dites-le nous une fois"	61
DOMAINE D'ACTIVITE 6		62
ETUDES, STATISTIQUES ET RECHERCHE.....		62
6.1.	Etudes, évaluations, statistiques, simulations et recherches.....	62
6.2.	Analyse de l'usage des familles recourant à une assistante maternelle - FILEAS	64
6.3.	Expérimentation RSA / PPA - Comparaison des ressources.....	65
6.4.	Evaluation accueil des jeunes enfants en Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (Eaje) grâce à un fichier dénommé Filoue	66
6.5.	Evaluation de l'impact des politiques à la demande des pouvoirs publics	67
6.6.	Evaluation de réformes de l'Assurance chômage – MiDAS (Minima sociaux, Droits d'Assurance chômage et parcours Salariés)	68
6.7.	Reliance - Evaluation de l'impact de l'accompagnement à la reprise d'une activité professionnelle	69

Gestion des prestations légales (instruction, versement, recouvrement et contrôle)

1.1. Gestion des prestations familiales, prestations assimilées et aides légales

Finalités des traitements de données	1. Assurer la collecte, la réception, l'analyse et le traitement des demandes 2. Prendre en compte les événements de tous types intervenants sur les dossiers, pour l'une des personnes concernées par le traitement 3. Calculer les droits à partir des données 4. Procéder à la vérification des droits 5. Assurer le paiement des prestations familiales (et assimilées) et des aides directement auprès des destinataires de paiements (allocataires, mandataires, bailleurs, tiers...) 6. Initier des interactions, générer des courriers postaux, courriels, SMS et messages téléphoniques à destination des allocataires (et le cas échéant des conjoints, concubins ou partenaires de Pacs), des bailleurs ou des tiers afin d'obtenir les informations nécessaires à la gestion des dossiers 7. Générer des flux et recevoir des flux nécessaires à la gestion des dossiers 8. Procéder au recouvrement des indus 9. Mettre en oeuvre les dispositifs de subrogations lors du passage à la retraite ou lors de la reconnaissance d'une situation d'invalidité, favoriser le passage à la retraite automatique des bénéficiaires d'AAH 10. Assurer la mise en oeuvre des mesures de non-cumul des prestations ou d'aides versées par des organismes autres 11. Gérer les mutations des demandeurs entre le régime général et le régime agricole 12. Assurer la collecte de données par les bailleurs sociaux pour l'instruction des demandes d'AL 13. Mettre à jour les données nécessaires au paiement des IJ, PI, AT et ALD (flux avec les CPAM) 14. Lutter contre le non-recours aux droits 15. Favoriser l'accès à la Complémentaire Santé Solidaire 16. Mesurer l'efficacité des mesures par le biais d'enquêtes et d'études 17. Evaluer, rechercher et piloter les politiques publiques en matière sociale 18. Reporting, tableaux de bords et pilotage
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 à 11 Consentement pour la finalité 12 Mission d'intérêt public pour les finalités 13 à 17 Intérêts légitimes pour la finalité 18

Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Assistants maternelles - Bailleurs - Bénéficiaires potentiels de droits - Parents - Partenaires contractuels - Salariés, anciens salariés - Tiers bénéficiaires de prestations sociales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Vie professionnelle - Informations économiques et financières - Données de connexion	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Numéro de sécurité sociale (NIR)
Sources des données	<u>Interne :</u> Non concerné	<u>Externe :</u> - Directement auprès de la personne concernée - Indirectement auprès d'autres organismes
Durées de conservation	Durée de la relation allocataire puis 6 années	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> les personnels habilités de la Cnaf, les personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> - les organismes locatifs ou prêteurs - la comptabilité publique - les Caf, les caisses de la mutualité sociale agricole et tous autres organismes débiteurs de prestations familiales ou de RSA - les tiers désignés attributaires de prestations familiales ou d'AAH - les organismes financiers - les Caisses primaires d'assurance maladie - les Carsat - la caisse nationale d'assurance vieillesse - le centre Pajemploi - Pôle Emploi - les services de la Protection maternelle et infantile - les maisons départementales des personnes handicapées - les organismes débiteurs d'avantages vieillesse ou invalidité - la direction générale des finances publiques - la commission de surendettement - les mairies
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	

Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Retrait du consentement ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.

1.2. Recouvrement des impayés de pensions alimentaires

Finalités des traitements de données	1. Recouvrer les pensions alimentaires impayées fixées pour les enfants à charge de moins de 20 ans auprès de tous créanciers sans avoir besoin d'engager au préalable une mesure d'exécution 2. Assurer une intermédiation financière, sur décision du juge en cas de violences ou de menaces exercées par le débiteur de la pension à l'encontre du créancier ou de l'enfant 3. Aider à la fixation du montant de la pension alimentaire et de conférer force exécutoire aux accords amiables entre les parents sur ce montant (séparation sans recours au juge ou à la médiation Familiale) 4. Contribuer au recouvrement des créances alimentaires à l'étranger 5. Mesurer l'efficacité des mesures par le biais d'enquêtes et d'études 6. Evaluer, rechercher et piloter les politiques publiques en matière sociale	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 à 4 Mission d'intérêt public pour les finalités 5 Intérêts légitimes pour la finalité 6	
Principales catégories de personnes concernées	• Parents séparés / en cours de séparation • Tiers-Recueillant • Enfants	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> • Non concerné	<u>Externe :</u> • Directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	L'accord amiable exécutoire est conservé en GED pendant une durée de 10 ans sauf si les actions de recouvrement des créances qui y sont constatées se prescrivent par un délai plus long conformément à l'article L 111-4 du code des procédures civiles d'exécution	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> • Agents et personnels habilités des MSA

Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.

1.3. Versement de l'allocation de rentrée scolaire à la Caisse des dépôts au titre des enfants placés

Finalités des traitements de données	1. Gestion de l'allocation de rentrée de scolaire (analyse des dossiers, constitution du pécule) 2. Versement mensuel de l'ARS consignée à la Caisse des Dépôts et Consignation 3. Etudes, statistiques et recherche 4. Reporting, tableaux de bords et pilotage				
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 et 2 Mission d'intérêt public pour la finalité 3 Intérêts légitimes pour la finalité 4				
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales				
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles</u> : - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Informations économiques et financières		<u>Données personnelles particulières / sensibles</u> : Non		
Sources des données	<u>Interne</u> : Non concerné		<u>Externe</u> : Indirectement via les Conseils Départementaux		
Durées de conservation	3 mois à compter de chaque versement mensuel en cas de besoin de réémission vers la Caisse des dépôts et consignations				
Principales catégories de destinataires	<u>Interne</u> : Agents et personnels habilités des Caf		<u>Externe</u> : CDC - Caisse des dépôts et consignations		
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne				
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée				
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>				
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.				

1.4. Indemnité Inflation 2022 (opérations liées au versement de l')

Finalités des traitements de données	1. Versement de l'indemnité inflation aux personnes concernées par cette aide 2. Recouvrement de la prestation 3. Gestion du contentieux 4. Etudes, statistiques et recherche 5. Reporting, tableaux de bords et pilotage	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 à 3 Mission d'intérêt public pour la finalité 4 Intérêts légitimes pour la finalité 5	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> NC
Sources des données	<u>Interne :</u> NC	<u>Externe :</u> Indirectement via les Conseils Départementaux
Durées de conservation	3 mois à compter de chaque versement mensuel en cas de besoin de réémission vers la Caisse des dépôts et consignations	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> Caisse des dépôts et consignations
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

1.5. Gestion des tiers physiques et morales en lien avec les Caf

Finalités des traitements de données	1. Référencer les tiers en relation avec les organismes de la branche famille (Caf, Cnaf) 2. Etudes, statistiques et recherche 3. Reporting, tableaux de bords et pilotage	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public pour les finalités 1 et 2 Intérêts légitimes pour la finalité 3	
Principales catégories de personnes concernées	• Prestataires • Assistantes maternelles • Bailleurs • Autres (débiteurs de l'allocation de soutien familial, personnes aidées dans le cadre de la prestation de l'allocation journalière du proche aidant/AJPA)	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR (pour les personnes concernées par l'AJPA)
Sources des données	<u>Interne :</u> • Non concerné	<u>Externe :</u> • Collecte directe de données auprès de la personne concernée
Durées de conservation	2 années après la dernière interaction avec la personne	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités des Caf • Agents et personnels habilités des Cnaf	<u>Externe :</u> • Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

1.6. Référentiel National des Bénéficiaires des prestations (RNB)

Finalités des traitements de données	- Détecter et traiter les incompatibilités des rôles joués par les bénéficiaires sur des dossiers multi Caf - Redresser les distorsions d'identité entre les différentes occurrences d'une même personne - Permettre l'accueil déterritorialisé des bénéficiaires - Reporting, tableaux de bords et pilotage - Etudes, statistiques et recherche	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public pour la finalité 1 à 3 Intérêt légitime pour les finalités 4 et 5	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégale	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Vie professionnelle - Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> Non concerné	<u>Externe :</u> Collecte directe de données auprès de la personne concernée
Durées de conservation	Durée nécessaire à l'atteinte des finalités	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

1.7. Liaison automatisée entre les Caf et Pôle emploi

Finalités des traitements de données	1. Contrôler la situation de chômage déclarée par l'allocataire et de vérifier son droit aux prestations servies par la Caf 2. Contrôler le montant des indemnités chômage lorsque celui-ci intervient dans le calcul d'une prestation différentielle 3. Avoir rapidement connaissance des changements de situation professionnelle et économique qui ont une incidence directe sur le droit aux prestations 4. Alléger les démarches de l'allocataire au chômage (automatisation des échanges) 5. Signaler à Pôle emploi les ouvertures et fins de droit à certaines prestations familiales pour l'application des règles de non -cumul avec l'assurance chômage. 6. Etudes, statistiques et recherche 7. Reporting, tableaux de bords et pilotage	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 à 5 Mission d'intérêt public pour la finalité 6 Intérêts légitimes pour toutes la finalité 7	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégale	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NC
Sources des données	<u>Interne :</u> • Non concerné	<u>Externe :</u> • Collecte directe de données auprès de la personne concernée
Durées de conservation	Durée nécessaire à l'atteinte des finalités	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> • Pôle Emploi
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

1.8. Gestion du contentieux et du recouvrement allocataires

Finalités des traitements de données	1. Préparation des dossiers en vue de l'examen des demandes de recours et litiges, par les commissions d'APL de FNAL, de RMI et de recours amiable 2. Suivi des procédures contentieuses introduites par les Caf jusqu'à l'exécution des décisions de justice 3. Recouvrement des créances notamment via la fongibilité interbranches 4. Gestion de documents afférents à tout dossier contentieux 5. Etudes, statistiques et recherche 6. Reporting, tableaux de bords et pilotage	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 à 4 Mission d'intérêt public pour la finalité 5 Intérêts légitimes pour toutes la finalité 6	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Informations d'ordres économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR (permet d'éviter les homonymies)
Sources des données	<u>Interne :</u> • Non concerné	<u>Externe :</u> • Directement auprès de la personne concernée • Indirectement auprès des tiers concernés par les procédures
Durées de conservation	La durée de conservation des informations relatives aux dossiers relevant du contentieux et du recouvrement est de trois ans maximum après la clôture de l'affaire. Pour les oppositions une copie est conservée par la Caf (organisme délégant) jusqu'à six ans après le remboursement de la créance et est ensuite détruite. En vertu des règles comptables, le fichier des créances admises en non-valeur peut être conservé dix ans après la date de la décision de la commission de recours amiable.	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> • les membres des commissions de fraude, d'APL, de FNAL, de RSA et de recours amiable • le directeur régional des affaires sanitaires et sociales, destinataire des procès-verbaux de décision des commissions visées ci-dessus, • les différents tiers intervenant dans les procédures • CARSAT, CMSA ET CPAM (pour la fongibilité interbranches)

Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.

1.9. Lutte contre la fraude

Finalités des traitements de données	1. Prévention et lutte contre la fraude aux prestations familiales et sociales 2. Lutte contre la fraude à enjeux 3. Contrôle des dossiers allocataires des agents et des administrateurs bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales, dans le cadre du plan de lutte contre la fraude interne (PLFI) 4. Gestion des bases des RIB interdits 5. Contrôle du respect de la condition à résidence (historisation des démarches en lignes des allocataires) 6. Traitement et suivi des dénonciations 7. Vérification de la légitimité des accès à outil dédié à la lutte contre la fraude et de son bon usage 8. Etudes, statistiques et recherche 9. Reporting, tableaux de bords et pilotage	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 à 7 Mission d'intérêt public pour la finalité 8 Intérêts légitimes pour toutes la finalité 9	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales • Bailleurs • Bénéficiaires potentiels de droits • Tiers bénéficiaires de prestations sociales • Salariés, anciens salariés	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Données de connexion • Données de géolocalisation	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> • Dans le système d'informations de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Indirectement auprès de la personne concernée (traces)
Durées de conservation	6 années, pour la fraude « classique », en cas de litige, les données sont conservées jusqu'à épuisement des voies de recours 24 mois pour la fraude à enjeux 12 mois pour les données de géolocalisation et de connexions 6 mois pour la vérification des accès à l'outil 12 ans pour les RIB interdits	

Principales catégories de destinataires	Interne : • Contrôleurs assermentés • Agents et personnels habilités des Caf • Agents et personnels habilités de la Cnaf	Externe : Uniquement pour la lutte contre la fraude aux prestations • CARSAT • CCMSA • Conseil départemental • CPAM • DGFIP • Pôle emploi
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

1.10. Datamining dans le cadre de la lutte contre la fraude

Finalités des traitements de données	1. Optimisation de la détermination (ou ciblage) des dossiers allocataires qui nécessitent une vérification 2. Etudes, statistiques et recherche 3. Reporting, tableaux de bords et pilotage	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public pour la finalité 1 Intérêts légitimes pour les finalités 2 à 3	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Vie professionnelle - Informations économiques et financières	Données personnelles particulières / sensibles : NIR
Sources des données	Interne : Dans le système d'informations de la Cnaf	Externe : Indirectement auprès de tiers
Durées de conservation	6 ans	
Principales catégories de destinataires	Interne : - Agents et personnels habilités des Caf - Agents et personnels habilités de la Cnaf	Externe : Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

Gestion de l'action sociale des Caf (accompagnement social, offres de services...)

2.1. Aides financières individuelles et collectives

Finalités des traitements de données	- Gestion des fonds - Gestion des aides financières individuelles aux familles - Gestion des aides individuelles aux assistantes maternelles - Gestion des aides financières collectives - Gestion des financements accordés aux organismes extérieurs - Gestion des prestations de service - Gestion directe, cogestion d'établissements et de services - Information des services sociaux sur la population concernée - Protection de bénéficiaires potentiels des interventions d'actions sociales de caf - Aide à la décision de la Caf	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Les personnes mineures - Les assistants sociaux de la Branche - Les assistantes maternelles - Salariés, Anciens salariés	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> - Système d'information de la Cnaf (Module SIAS) - Applications locales des Caf	<u>Externe :</u> Tiers intervenant sur les dossiers
Durées de conservation	L'ensemble des données nominatives nécessaires aux traitements sont conservées au maximum deux (2) ans, à l'exception des données relatives aux demandes d'aides financières qui ont fait l'objet d'une décision de refus, pour lesquelles la durée de conservation est limitée à un (1) an à partir de la notification de la décision.	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités de la Cnaf - Agents et personnel habilités des Caf	<u>Externe :</u> Conseil départemental

Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.

2.2. Liquidation des subventions des structures financées par la Branche et contrôle de celles-ci

Finalités des traitements de données	1. Permettre à la branche Famille de vérifier l'éligibilité des structures destinées à bénéficier d'un financement sur fonds publics au moment du conventionnement (« liquidation ») 2. Vérifier le maintien de l'éligibilité annuellement par la transmission de pièces justificatives pendant toute la durée du conventionnement	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	• Salariés • Personnels des structures financées	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie professionnelle • Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> • Système d'informations de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Collecte indirecte auprès des gestionnaires des structures financées.
Durées de conservation	Pièces collectées dans le cadre de la liquidation : Les données sont conservées au maximum six ans après leur utilisation ou de l'extinction de la convention liant la Caf au gestionnaire, au titre des obligations qui pèsent sur l'Agent comptable national (articles L122-2 et L122-3 du code de la sécurité sociale).	Pièces collectées dans le cadre du contrôle : Archives courantes : un (1) an Archives intermédiaires : trois (3) ans
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités de la Cnaf • Agents et personnels habilités de la Caf	<u>Externe :</u>
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	

Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.

Gestion de la relation allocataire (accueil physique, accueil téléphonique, caf.fr)

3.1. Gestion de la relation allocataire

Finalités des traitements de données	1. Collecter et fiabiliser les adresses électroniques et numéros de téléphone mobile auprès des allocataires 2. Identifier, mettre à jour et gérer les adresses postales des personnes ayant déménagées 3. Favoriser la prise en charge des usagers des Caf en situation d'accueil physique et bénéficier d'une traduction en langue maternelle ou choisie sans rendez-vous, sans délai d'attente et par n'importe quel agent vie.	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales • Usagers • Partenaires contractuels	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • État-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> • Système d'informations de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Collecte directe auprès de la personne concernée • Collecte indirecte en faisant recours à un éventuel sous-traitant
Durées de conservation	Finalité 1 : Les données extraites pour le traitement sont conservées pendant la durée nécessaire à leur exploitation et au suivi qui en découle. Finalité 2 : les données traitées sont conservées : - Trois (3) mois par le CSN et/ou l'éventuel sous-traitant après son traitement par celui-ci - Les fichiers reçus en retour du sous-traitant (éventuel) sont purgés par le CSN quatre mois après diffusion et routage vers les différentes Caf. - Les informations reçues du CSN sont purgées par les Caf au plus tard quatre (4) mois après leur traitement (et leur éventuelle injection dans les bases Cristal).	

	Finalité 3 : l'historique des traductions est automatiquement purgé à l'issu d'un délai de trois (3) mois	
Principales catégories de destinataires	Interne : Agents et personnels habilités	Externe : Sous-traitant éventuel
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.2. CALP – Connexion À La Personne (espaces "Mon Compte" individuels)

Finalités des traitements de données	1. Mettre en œuvre une cinématique d'identification et d'authentification rénovée (et sa gestion associée) protégeant les accès aux espaces personnels « Mon compte » accessibles via le site web www.caf.fr, propre à la Cnaf ou via FranceConnect 2. Permettre la création par un primo-Branche (personne inconnue de la branche Famille), en toute autonomie et via Internet, d'un espace personnel en ligne (Mon compte)	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour la finalité 1 Consentement de la personne concernée pour la finalité 2	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales • Usagers non-allocataires	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • État-civil, Identité, Données d'identification • Données de connexion	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u>	<u>Externe :</u> • Données collectées directement auprès de la personne.
Durées de conservation	6 ans après la fin de toute relation juridique entre l'organisme et l'allocataire.	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités	<u>Externe :</u> • Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Retrait du consentement ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.3. Téléservice RSA et Simulateur RSA (Caf.fr)

Finalités des traitements de données	1. Dialogue et relation usager/Caf 2. Consultation authentifiée du dossier par l'allocataire (espaces " Mon Compte") 3. Simulation de droits 4. Téléservices : demande de prestations gérées ou suivies par la branche Famille, signalement de tout changement à l'initiative de l'allocataire pour la gestion de son dossier, transmission des pièces justificatives dématérialisées	
Bases juridiques des finalités	Consentement des personnes concernées	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégale	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • État-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Informations économiques et financières • Données de connexion	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> • Non concerné	<u>Externe :</u> • Collecte directe auprès des personnes concernées.
Durées de conservation	Les données ne sont conservées dans les téléservices mis en œuvre dans le site www.caf.fr que le temps nécessaire au transfert vers les traitements concernés. S'agissant du simulateur de droits Rsa, les données collectées n'y sont conservées que pendant une durée trente (30) minutes maximum. S'agissant du téléservice de demande de Rsa, une fois que les données ont été transmises par le téléservice aux autres applications ces données ne figurent plus dans le téléservice. Concernant les allocataires, les informations relatives au Rsa sont conservées pendant une durée de six (6) ans à compter de la fin de la relation avec le bénéficiaire ou jusqu'à intervention d'une décision définitive en cas de contentieux. Cette durée s'aligne sur la durée pendant laquelle un agent comptable peut voir sa responsabilité engagée au titre de l'utilisation des fonds publics. Lorsque les personnes concernées ont réalisé une demande de Rsa mais que l'aide leur a été refusée, leurs données sont conservées pendant une durée de deux (2) ans maximum.	

Principales catégories de destinataires	Interne : • Agents habilités de la Cnaf • Agents habilités des Caf	Externe : • CMSA • CPAM
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Retrait du consentement ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.4. Mon-enfant.fr

Finalités des traitements de données	3. Mettre à disposition des parents un site leur permettant de trouver des réponses à toutes leurs questions tout au long de la vie de leur enfant de 0 à 18 ans. 4. Accéder à des services facilitant leurs (les parents) démarches de recherche d'une mode d'accueil pour leur jeune enfant	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale Exécution d'une mission d'intérêt public Consentement	
Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Assistants maternelles - Partenaires contractuels - Usagers non-allocataires	
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : État-civil, identité, données d'identification	Données personnelles particulières / sensibles : Non concerné
Sources des données	Interne : - Agents (de la Cnaf) Administrateurs du site - Agents et personnels habilités de la Cnaf	Externe : Données collectées directement auprès de la personne concernée.
Durées de conservation	Pour les assistant(e)s maternel(le)s, les données sont supprimées dès la perte/le retrait/la suspension de l'agrément ou lors d'une demande de suppression Pour les responsables de structures, les données sont publiées tant que la personne est en fonction et n'a pas retiré son consentement Pour les personnes citées dans la rubrique "initiatives locales", les données sont publiées tant que l'article est en ligne et tant que les consentements n'ont pas été retirés.	
Principales catégories de destinataires	Interne :	Externe : Partenaires locaux ayant conventionné avec la Caf
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Retrait du consentement ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour la finalité reposant sur la base légale de la mission d'intérêt public</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.5. Gestion des rendez-vous

Finalités des traitements de données	1. Gestion des prises de rendez-vous par les usagers et allocataires 2. Gestion des rendez-vous (confirmation, report, annulation, consultation, suivi, réalisation, etc.) 3. Gestion des accueils physiques (gestion des flux, comptage, réalisation, etc.) 4. Reporting, tableaux de bords et pilotage	
Bases juridiques des finalités	Consentement pour les finalités 1 et 2 Mission d'intérêt public pour la finalité 3 Intérêts légitimes pour la finalité 4	
Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Usagers non-allocataires - Bénéficiaires potentiels de droits - Visiteurs	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> État-civil, identité, données d'identification	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> Non concerné	<u>Externe :</u> Directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	A l'issue du rendez-vous, les numéros de téléphone et l'e-mail des usagers ne sont pas conservées. Concernant les rendez-vous assurés par les travailleurs sociaux : A la fin de la permanence, l'agent d'accueil restitue la liste de noms au travailleur social. Le travailleur social récupère sa liste qu'il détruit dans un broyeur de documents. S'il ne retourne pas dans son bureau, il détruit cette liste de sorte qu'elle ne puisse pas être reconstituée.	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Retrait du consentement ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.6. Outils permettant l'accès aux téléservices branche Famille en accueil physique

Finalités des traitements de données	5. Mettre à disposition des usagers des outils leur permettant de réaliser des démarches en autonomie 6. Améliorer la qualité de service	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public pour la finalité 1 Intérêts légitimes pour la finalité 2	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : - État-civil, identité, données d'identification - Vi personnelle - Vi professionnelle - Informations économiques et financières	Données personnelles particulières / sensibles : Non concerné
Sources des données	Interne :	Externe : Données collectées auprès de la personne
Durées de conservation	Les données restent accessibles à l'écran le temps de connexion de l'allocataire sans possibilité de conservation ; la borne ne disposant pas de disque dur.	
Principales catégories de destinataires	Interne : Agents et personnels habilités des Caf	Externe : Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.7. Détection des courriels entrants urgents de type « Urgence sociale »

Finalités des traitements de données	1. Identifier et prioriser les courriels entrants à traiter en cas de stock important 2. Prototyper une application de gestion des courriels Caf entrants, avec une aide à la réponse du technicien en fonction du contenu	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - État-civil, identité, données d'identification - Vie personnelle	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> Non concerné	<u>Externe :</u> Données collectées directement auprès de la personne.
Durées de conservation	15 jours	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> Non concernés
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.8. Promeneurs du Net

Finalités des traitements de données	1. Renforcer la présence éducative sur Internet 2. Relayer la mobilisation des Caf et de leurs partenaires en faveur de la jeunesse et de poursuivre sur Internet la démarche éducative assurée par les intervenants « jeunesse 3. Mettre à disposition du plus grand nombre l'annuaire des Promeneurs du Net	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	• Salariés, anciens salariés • Visiteurs • Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • État-civil, Identité, Données d'identification • Vie professionnelle	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • Néant
Sources des données	<u>Interne :</u> • Non concerné	<u>Externe :</u> • Collecte directe auprès des personnes concernées
Durées de conservation	Les données restent publiées tant que le Promeneur du net n'a pas demandé à ce qu'elles soient retirées.	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités des Caf • Agents et personnels habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Partenaires des Caf
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.9. Enquêtes, sondages, quiz auprès d'allocataires, d'usagers et de partenaires

Finalités des traitements de données	1. Recueillir des éléments nécessaires à une prise de décision 2. Évaluation/optimisation d'un dispositif, d'un service ou d'une action	3. Mesurer la satisfaction, relever des opinions 4. Produire des indicateurs statistiques
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public pour les finalités 1 et 2 Consentement pour la finalité 3	Intérêts légitimes pour la finalité 4
Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Assistantes maternelles	- Bailleurs - Parents
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : - État-civil, identité, données d'identification - Vie personnelle - Vie professionnelle - Informations économiques et financières Données personnelles particulières / sensibles : - Non concerné	
Sources des données	Interne : Entretiens individuels ou de groupes de discussions de questionnaires sur support papier, de questionnaires téléphoniques, de questionnaires en lignes mettant en œuvre la solution nationale Sphinx Online.	Externe : Directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	Les données personnelles collectées et traitées dans le cadre de l'étude, ainsi que toutes leurs copies, sont définitivement purgées par tous les acteurs impliqués au maximum trois (3) mois après la fin de l'enquête, du sondage ou du quiz. Seuls les résultats agrégés (anonymes) issus des analyses peuvent être conservés au-delà.	
Principales catégories de destinataires	Interne : Agents et personnels habilités de la Branche	Externe :
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Retrait du consentement ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.10. Baromètres annuels nationaux de la satisfaction des allocataires

Finalités des traitements de données	1. Mettre en place un dispositif d'enquête sur la satisfaction des usagers sur l'ensemble des vecteurs de l'offre de services de la branche Famille 2. Recueillir les attentes des allocataires	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> État-civil, Identité, Données d'identification	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> Système d'Information Décisionnels de la Cnaf	<u>Externe :</u> Directement auprès des personnes concernées
Durées de conservation	2 ans	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Toutes les Caf	<u>Externe :</u> La tutelle
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

Droits exercés au titre du RGPD et au titre du CRPA par les personnes concernées

Finalités des traitements de données	1. Gestion des exercices de droits au titre du RGPD et/ou au titre du CRPA	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Assistants maternelles - Bénéficiaires potentiels de droits - Candidats, vivier RH - Salariés, anciens salariés - Stagiaires - Usagers non-allocataires - Utilisateurs du SI - Visiteurs	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - État-civil, identité, données d'identification - Vi personnelle - Vi professionnelle - Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> Données collectées indirectement dans les documents administratifs internes.	<u>Externe :</u> Données collectées directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	Deux (2) ans	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités de la Cnaf - Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☐ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

3.11. Recueil des actes d'incivilité et d'agression dans les Caf (RECIT)

Finalités des traitements de données	1. Le recensement de l'ensemble des actes d'incivilités survenus dans le réseau 2. Informer/alerter les cadres et/ou les services concernés ainsi que le secrétariat de direction et le CHST 3. Prise en charge et traitement des actes d'incivilités enregistrés 4. Exporter des statistiques anonymisées au niveau national	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	• Salariés, anciens salariés • Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales • Usagers	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> • Collecte directe auprès de la personne concernée et/ou • Collecte indirecte via les personnes présentes au moment de la survenance de l'acte d'incivilité (témoin, complice).	<u>Externe :</u> • Non concerné
Durées de conservation	Les données relatives aux incivilités pour lesquelles la Branche a engagé des poursuites sont conservées jusqu'à l'épuisement des voies de recours. S'agissant des données relatives aux incivilités pour lesquelles la Branche n'a pas engagé de poursuites, deux cas sont distingués : - Deux (2) ans pour les cas caractérisés comme de gravité moindre par le cadre de proximité qui analyse l'ensemble des informations - Cinq (5) ans pour les cas caractérisés comme de gravité importante par le cadre de proximité qui analyse l'ensemble des informations	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités de la Branche	<u>Externe :</u> • Autorités judiciaires
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	

Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☐ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.

Echanges de données avec les organismes de la sphère de la protection sociale

4.1. Mise à disposition de données aux organismes de protection sociale (Mon compte partenaire)

Finalités des traitements de données	1. Permettre aux seuls organismes habilités d'accéder à des informations relatives aux droits des allocataires via un point d'entrée unique (uniquement en consultation, aucune injection ni modification des données n'est possible) 2. Faciliter l'accès aux droits des allocataires, limiter les flux en provenance des allocataires par une action concertée avec les autres organismes de protection sociale et participer à l'amélioration de la qualité du service rendu aux allocataires 3. Supervision et vérification du bon usage et de la légitimité des accès au service Cdap (traçabilité, indicateurs, alertes)	
Bases juridiques des finalités	Le consentement - Finalités 1 et 2 Respect d'une obligation légale - Finalités 1, 2 et 3 Exécution d'une mission d'intérêt public - Finalités 1 et 2	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales • Partenaires contractuels • Autres	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Informations économiques et financières • Données de connexion	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> • Données collectées directement auprès de la personne • Données collectées de manière indirecte	<u>Externe :</u> • La situation professionnelle peut être issue d'un échange avec un partenaire, notamment Pôle Emploi à l'occasion d'échanges.
Durées de conservation	6 années pour les données issues du système d'information de la Cnaf 12 mois pour les données de traçabilité de de connexion et d'utilisation du service	

Principales catégories de destinataires	Interne : • Agents et personnels habilités des Caf • Administrateurs d'application	Externe : • Personnes habilitées par le responsable du traitement si la transmission est effectuée dans l'intérêt de la personne concernée • Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) • Caisses de mutualité sociale agricole (Ccmsa) • Agents des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) et des Caisses générales de Sécurité sociale pour la réalisation de certaines missions. • Agents de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de l'ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) • Caisse nationale militaire de sécurité sociale (Cnmss) • Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire (Crpcen) • Agents habilités des caisses sociales de Monaco • Agents habilités des organismes et institutions européennes • Caisse de Prévoyance et de Retraite pour le personnel de la SNCF • Agents habilités du centre national Pajemploi (Acoss)
Transfert hors Union européenne	Signature de Clauses Contractuelles Types avec Monaco encadrant le flux transfrontière	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Retrait du consentement ☒ Droit à la portabilité ☒ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>Droit de limitation et d'opposition : Lorsque la communication des données a pour base légale l'article L114-12 du Code de la sécurité sociale, les allocataires ne disposent pas du droit d'opposition (base de licéité = obligation légale). Portabilité pour les données Caisses sociales de Monaco.</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

4.2. Fichier national des bénéficiaires de l'allocation vieillesse des parents au foyer

Finalités des traitements de données	1. Mettre à la disposition des Caf l'historique des affiliations pour leur permettre de répondre aux réclamations des allocataires	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : Etat-civil, Identité, Données d'identification	Données personnelles particulières / sensibles : NIR
Sources des données	Interne : Non concerné	Externe : Directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	Les informations nominatives contenues dans ce fichier sont apurées 12 mois après le 65e anniversaire des intéressés.	
Principales catégories de destinataires	Interne : Agents et personnels habilités des Caf	Externe : Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

4.3. Partage de données avec Pôle Emploi relatif à l'insertion professionnelle des bénéficiaires de RSA

Finalités des traitements de données	1. Faciliter le partage de données entre les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Vie professionnelle - Informations économiques et financières	Données personnelles particulières / sensibles : NIR
Sources des données	Interne : Système d'information de la Cnaf	Externe : Directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	6 mois	
Principales catégories de destinataires	Interne : Agents et personnels habilités des Caf	Externe : Pôle emploi
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la CNAF, issue de la PSSI de l'Etat.	

4.4. Partage de données entre les organismes gestionnaires du complément de mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant

Finalités des traitements de données	1. Calculer les cotisations et contributions sociales dues au titre de la rémunération de la personne qui assure la garde de l'enfant 2. Rapprocher les données afin de s'assurer de la bonne identification des enfants bénéficiaires	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 et 2	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Informations d'ordres économiques et financières	Données personnelles particulières / sensibles : Non concerné
Sources des données	Interne : Non concerné	Externe : Pajemploi
Durées de conservation	12 mois	
Principales catégories de destinataires	Interne : Agents et personnels habilités des Caf	Externe : Pajemploi
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

4.5. Dématérialisation des échanges entre les MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) et les Caf en matière de demandes d'allocations aux personnes handicapées

Finalités des traitements de données	1. Echanger des informations avec les MDPH tout au long de la vie du dossier du demandeur (instruction, analyse, renouvellement, maintien)	2. Etudes, statistiques et recherche 3. Reporting, tableaux de bords et pilotage
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour la finalité 1 Mission d'intérêt public pour la finalité 2 Intérêt légitime pour toutes la finalité 3	
Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Tuteurs	
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Informations d'ordres économiques et financières	Données personnelles particulières / sensibles : Données relatives au bénéfice de l'AAH
Sources des données	Interne : Non concerné	Externe : Directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	La Cnaf prévoit une durée de conservation de 24 mois des données personnelles concernant les demandeurs qui se sont vu opposer un refus de la Cdaph. Pour répondre aux obligations comptables et à celles liées à la lutte contre la fraude, les données personnelles sont conservées 5 ans en sus de l'exercice en cours à partir de la fin des droits.	
Principales catégories de destinataires	Interne : Agents et personnels habilités des Caf	Externe : - CCMSA - MDPH
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* uniquement pour les finalités reposant sur les bases légales de la mission d'intérêt public ou l'intérêt légitime *</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

4.6. Transmission d'informations aux autorités de tutelles

Finalités des traitements de données	1. Revaloriser l'engagement hors bilan de l'Etat au titre d'allocations (AAH, ALS et APL) 2. Expliquer les écarts temporels	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Informations d'ordres économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • Bénéfice d'une allocation lié au handicap
Sources des données	<u>Interne :</u> • Non concerné	<u>Externe :</u> • Directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	30 mois	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> Liés aux AAH : • DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) • DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) Liés aux ALS, APL : • Ministère du logement • DGFIP
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

4.7. Echanges européens de sécurité sociale (EESSI)

Finalités des traitements de données	1. Identifier, apprécier, gérer et contrôler les droits 2. Etablir des obligations et déterminer les prestations des personnes auxquelles s’appliquent les règlements européens 3. Déterminer la législation applicable et le pays prioritaire devant verser des droits en matière de sécurité sociale 4. Assurer une coordination en matière de sécurité sociale garantissant aux citoyens européens la continuité de leurs droits en matière de sécurité sociale où qu’ils soient en Europe 5. Réduire le temps de traitement des dossiers européens en substituant les envois par courrier de formulaires papiers par des envois électroniques 6. Permettre aux personnes concernées, notamment les allocataires de jouir de leurs droits, le cas échéant, dans des délais plus courts				
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 à 6				
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales				
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d’identification • Vie professionnelle • Informations d’ordres économiques et financières		<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • Non concerné		
Sources des données	<u>Interne :</u> • Système d’information de la Cnaf		<u>Externe :</u> • Systèmes d’information des organismes de sécurité sociale européen		
Durées de conservation	90 jours				
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités des Caf		<u>Externe :</u> • Organismes de sécurité sociale européens		
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne				
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée				
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l’information ☒ Droit d’accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l’effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d’opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l’objet d’une décision automatisé ☐				
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d’information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l’Etat.				

4.8. Echanges nécessaires à l'attribution des droits sociaux par les administrations

Finalités des traitements de données	1. Instruire / apprécier l'attribution des droits sociaux et l'exécution d'obligations 2. Eviter la reproduction d'informations déjà produites auprès d'administrations par le public présentant une demande ou produisant une déclaration à une administration (principe de "dites-le nous une fois")	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour la finalité 1 Mission d'intérêt public pour la finalité 2	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Vie professionnelle - Informations économiques et financières - Données de connexion	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> - NIR - Bénéfice d'une allocation lié au handicap
Sources des données	<u>Interne :</u> Système d'information de la Cnaf	<u>Externe :</u> Directement auprès de la personne concernée
Durées de conservation	Les données sont conservées le temps strictement nécessaire à l'atteinte des finalités	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents habilités des Caf - Agents habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> - CARSAT - CCMSA - CCMSA - CNAM - CNAV - Collectivités - Conseil départemental - Mdph - Pôle emploi - Autres
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>*Uniquement pour la finalité reposant sur la base légale de la mission d'intérêt public</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

Echanges de données avec les organismes de la sphère de la protection sociale

5.1. Mise à disposition de données aux partenaires hors protection sociale (Mon compte partenaire)

Finalités des traitements de données	1. Permettre aux seuls partenaires habilités d'accéder à des informations relatives aux droits des allocataires via un point d'entrée unique (uniquement en consultation, aucune injection ni modification des données n'est possible) 2. Faciliter l'accès aux droits des allocataires et limiter les flux en provenance des allocataires par une action concertée avec les partenaires 3. Rationaliser la gestion des relations entre Caf et les partenaires et gagner en efficacité de gestion 4. Supervision et vérification du bon usage et de la légitimité des accès au service Cdap (traçabilité, indicateurs, alertes).	
Bases juridiques des finalités	Le traitement est fondé sur le consentement - Finalités 1 et 2 Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale _ Finalités 1, 3, 4 Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public - Finalités 1, 2 et 3 Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes du RT _ Finalités 1, 3 et 4 Intérêts légitimes pour la finalité 4	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales • Partenaires contractuels • Autres	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Informations économiques et financières • Données de connexion	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> • Données collectées directement auprès de la personne • Données collectées de manière indirecte	<u>Externe :</u> • Les données relatives à la situation professionnelle peuvent être connues à la suite des échanges avec Pôle Emploi notamment • Demande via le dispositif IDEAL
Durées de conservation	6 années pour les données issues de Cristal 12 mois pour les données de traçabilité de de connexion et d'utilisation du service	

Principales catégories de destinataires	Interne : • Agents et personnels habilités des Caf • Administrateurs d'application	Externe : • Collectivités • Conseil départemental • Personnes habilitées par le responsable du traitement si la transmission est effectuée dans l'intérêt de la personne concernée • Autres (agents chargés de l'instruction du RSA, des commissions de surendettement en charge de l'instruction des dossiers, les gestionnaires de structures bénéficiaires de crédits d'action sociale, bailleurs...)
Transfert hors Union européenne	Mentions légales - solidaritetransport.fr v16 août 2021 pour la Tarification sociale des autorités organisatrices de transport de l'Ile de France (quand des agents du sous-traitant sont localisés au Maroc)	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☒ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>Droit à la portabilité applicable uniquement pour la Tarification sociale des autorités organisatrices de transport d'Ile de France Traitement exempté du droit de limitation et d'opposition pour les relations avec les services de la préfecture dans la cadre de la Ccapex.</i>	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.2. Grossesse - Dématérialisation du transfert des déclarations simplifiées - Transmissions aux PMI

Finalités des traitements de données	1. Gestion et traitement des déclarations dématérialisées de grossesse reçue de la branche Maladie 2. Transmission de certaines informations à la PMI (conseil départemental)	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	Données personnelles non sensibles : - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle	Données personnelles particulières / sensibles : NIR
Sources des données	Interne : - Données collectées directement auprès de la personne - Données collectées de manière indirecte	Externe : - Saisies par le médecin au moment de l'examen - Données reçues de la CNAMTS et des autres régimes concernés, via Dge
Durées de conservation	6 années après la fin de la relation allocataire pour les allocataires 24 mois pour les demandeurs qui ne prennent pas action pour bénéficier de leurs droits	
Principales catégories de destinataires	Interne : - Agents et personnels habilités - Administrateurs d'application	Externe : - CCMSA - PMI (Conseil départemental)
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.3. Transferts de données entre l'INSEE et la Cnaf

Finalités des traitements de données	1. Participer à la mission de l'Insee en lui communiquant les données nécessaires à l'atteinte de ses missions Il s'agit pour Insee d'améliorer la qualité des données produites sur les revenus sociaux dans les enquêtes ménages (Enquête Revenus Fiscaux, partie française du panel européen des ménages, Budget des Familles...), en récupérant auprès des organismes sociaux (Cnaf, Cnav, MSA) les données administratives relatives aux montants de prestations perçues et aux droits des ménages allocataires.	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u>
Sources des données	<u>Interne :</u> - Données collectées directement auprès de la personne - Données collectées de manière indirecte	<u>Externe :</u>
Durées de conservation	Durée nécessaire à la vérification de la bonne réception des données par le destinataire	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> INSEE
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☐ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.4. Droit de communication des comptes publics pour le recouvrement des Saisies Administratives à Tiers Détenteurs (SATD)

Finalités des traitements de données	1. Fournir en un temps réel les informations à la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) afin qu'elle puisse exercer ses missions de recouvrement plus rapidement que par liaison papier 2. Permettre à la DDFIP d'anticiper son action de recouvrement en réalisant une enquête/qualification préalable à l'OTD (Opposition à tiers détenteur) 3. Diminuer la charge de travail des techniciens gérant les dossiers grâce à la recherche automatique des informations dans les différents SI dédiés	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> • Données collectées de manière indirecte	<u>Externe :</u> • DGFIP/DDFIP
Durées de conservation	Durée nécessaire au recouvrement des créances	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités de la Caf • Administrateurs d'application	<u>Externe :</u> • Conseil départemental
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☐ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☒ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.5. Echanges nécessaires à l'attribution des droits sociaux par les collectivités territoriales

Finalités des traitements de données	1. Communiquer aux collectivités territoriales des informations fiables et à jour afin que les collectivités vérifient l'éligibilité aux tarifications spéciales (ou aides) et aux taux de réduction adéquats	
Bases juridiques des finalités	Consentement	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> Etat-civil, Identité, Données d'identification	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u>
Sources des données	<u>Interne :</u>	<u>Externe :</u> Données collectées de manière indirecte ou auprès du tiers
Durées de conservation	6 mois	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> Collectivité territoriales
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☐ Retrait du consentement ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.6. Prévention de la perte d'autonomie des seniors - Observatoire régional des situations de fragilité

Finalités des traitements de données	1. Permettre à l'organisme de sécurité sociale demandeur (Cpam ou Carsat) de disposer d'informations sur des allocataires afin de prévenir la perte d'autonomie des allocataires de cinquante-cinq ans et plus en mettant en œuvre une offre de services de proximité adaptée à une population ciblée en raison de son risque de perte d'autonomie précoce	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> - Données collectées directement auprès de la personne - Données collectées de manière indirecte	<u>Externe :</u> - Les données relatives à la situation professionnelle peuvent être connues à la suite des échanges avec Pôle Emploi notamment - Demande via le dispositif IDEAL
Durées de conservation	Les données sont conservées par la Caf sollicitée (fournisseur de données), le temps d'obtenir l'assurance de la bonne réception par l'observatoire	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités - Administrateurs d'application	<u>Externe :</u> CARSAT (Observatoires régionaux des situations de fragilité)
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☐ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.7. Lutte contre l'habitat indigne

Finalités des traitements de données	1. Participation de la Cnaf et des Caf à la politique locale de lutte contre les problèmes d'habitat indigne, indécent, dégradé ou insalubre	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Bailleurs	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> Etat-civil, Identité, Données d'identification	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> Non concerné	<u>Externe :</u> - Données collectées directement auprès de la personne - Site « Histologie » (permet aux habitants de signaler et suivre les problèmes liés à son habitat, repérer les habitats et immeubles nécessitant des travaux de manière urgente, ...) - Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou Communes
Durées de conservation	Durée nécessaire à l'atteinte de la finalité	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités des Caf - Agents et personnels habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> - Collectivités - Autres (communes ou EPCI)
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.8. Transmission aux Ccapex pour l'examen et la gestion des dossiers de prévention d'expulsions locatives

Finalités des traitements de données	1. Transmission aux Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (Ccapex), des informations strictement nécessaires à l'examen, des dossiers de prévention d'expulsions locatives, puis à la gestion par les acteurs concernés	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	- Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales - Bailleurs	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie professionnelle	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> Données collectées de manière indirecte	<u>Externe :</u>
Durées de conservation	Durée nécessaire à la vérification de la bonne réception des données par le destinataire	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités des Caf - Agents et personnels habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> Ccapex
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☐ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.9. Transmission de données à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Finalités des traitements de données	1. Transmission annuelle sécurisée à l'ANAH de données relatives aux aides personnalisées au logement pour l'exercice de ses missions	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Vie professionnelle - Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> - Données collectées directement auprès de la personne - Données collectées de manière indirecte	<u>Externe :</u> Non concerné
Durées de conservation	Durée nécessaire à la vérification de la bonne réception des données par le destinataire	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités de la Cnaf - Agents et personnels habilités des Caf	<u>Externe :</u> ANAH
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☐ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.10. ARIPA - Intermédiation Financière - Portail pour les professionnels justice (pensions alimentaires)

Finalités des traitements de données	1. Mise en place de l'intermédiation financière de pension alimentaire 2. Collecte des données et informations déposées par les professionnels de justice nécessaires à la mise en place de l'intermédiation financière de pension alimentaire lorsque le recours à cette disposition est prévu dans le titre exécutoire 3. Exploitation des traces de connexion et d'usage	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale pour les finalités 1 et 2 Intérêts légitimes pour la finalité 3	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales • Professionnels de justice	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Informations économiques et financières • Données de connexion	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> • Données collectées directement auprès de la personne • Données collectées de manière indirecte	<u>Externe :</u> • Les données relatives à la situation professionnelle peuvent être connues à la suite des échanges avec Pôle Emploi notamment • Demande via le dispositif IDEAL
Durées de conservation	Le portail ne permet aucune consultation et n'est qu'une interface de transmission. Les données/informations/documents déposés dans le portail par les professionnels de justice ne sont pas stockés dans le portail mais sont transférés automatiquement, de façon synchrone et sécurisée dans le système d'information de la Cnaf. Une fois l'assurance technique de la bonne réception des données délivrée par le système d'information de la Cnaf, le fichier transféré est supprimé du portail.	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités des Caf • Agents et personnels habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Conseil départemental
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	

Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☒ légitime Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐ <i>* Uniquement pour la finalité reposant sur la base légale de l'intérêt légitime.</i>
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.

5.11. Prévention des expulsions locatives

Finalités des traitements de données	1. Aider à l'exercice des missions des Commissions départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), à travers la transmission d'information pertinentes à leurs équipes mobiles	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> Données collectées directement auprès de la personne	<u>Externe :</u> Non concerné
Durées de conservation	1 mois Purge du fichier une fois l'assurance de sa bonne transmission	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités des Caf - Administrateurs d'application	<u>Externe :</u> Les Ccapex, les équipes mobiles au sein de chaque département sélectionné)
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

5.12. Echanges entre administration - Principe "Dites-le nous une fois"

Finalités des traitements de données	1. Eviter la reproduction d'informations déjà produites auprès d'administrations par le public présentant une demande ou produisant une déclaration à une administration	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> NIR
Sources des données	<u>Interne :</u>	<u>Externe :</u> - Données collectées directement auprès de la personne - Ou indirectement auprès d'autres OPS
Durées de conservation	Durée de la relation allocataire	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités des Caf - Agents et personnels habilités de la Cnaf - Administrateurs d'application	<u>Externe :</u> - Département Etalab - Direction interministérielle du numérique DINUM - Administrations au sens de l'article L100-3 du CRPA - Les organismes et personnes de droit public et de droit privé chargés d'une mission de service public administratif - Les organismes de sécurité sociale
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition* ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

Etudes, statistiques et recherche

6.1. Etudes, évaluations, statistiques, simulations et recherches

Finalités des traitements de données	1. Effectuer des prospections de bénéficiaires potentiels de prestations et aides servies par la branche Famille 2. Evaluer les politiques publiques et l'efficacité des actions de la branche Famille 3. Améliorer la qualité de service auprès des publics aidés 4. Réaliser des chiffrages prospectifs, des simulations (afin d'estimer les effets de mesures projetées ou des impacts d'une réforme, de valider la pertinence d'une évolution) 5. Produire des états statistiques, notamment pour répondre à l'obligation statistique vis-à-vis des autorités de tutelle 6. Produire des éléments d'aide à la décision, aussi pour la Cnaf que pour les Caf, notamment en matière de politique sociale 7. Produire des éléments pour apporter le concours de l'institution des allocations familiales aux organismes dont la mission relève de la planification économique et de l'évaluation des politiques sociales 8. Créer les bases statistiques nationales de référence 9. Prendre part à des programmes menés par des acteurs de la statistique publique.	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales • Tout public figurant dans les bases de la Cnaf et des Caf : allocataires, autres personnes figurant aux dossiers	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> • Système d'Information Décisionnel de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Non concerné
Durées de conservation	Les données sont conservées le temps nécessaire à l'atteinte des finalités visées par chaque étude, évaluation, statistique, simulation, recherche afin d'en assurer la pertinence et la qualité ; d'en assurer l'audibilité.	

Principales catégories de destinataires	Interne : • Personnel habilité de la Cnaf • Personnel habilité des Caf	Externe : • Tutelles, pouvoirs publics • Acteurs de la statistique publique (au sens de la loi sur le secret statistique n° 51-711 du 7 juin 1951) • Partenaires • CASD (Centre d'accès sécurisé aux données, dépôt sécurisé et encadré à destination de chercheurs) • Cour des Comptes (dans le cadre de ses missions)
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

6.2. Analyse de l'usage des familles recourant à une assistante maternelle - FILEAS

Finalités des traitements de données	1. Permettre à la Cnaf d'être en capacité de décrire, chaque année et en évolution, l'usage des familles recourant à une assistante maternelle, selon plusieurs critères pertinents (nombre d'heures consommées, type de famille, niveau de ressources, perception d'autres prestations, etc.).	
Bases juridiques des finalités	Mission de service public	
Principales catégories de personnes concernées	- Assistants maternelles - Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> Etat-civil, Identité, Données d'identification	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> Non concerné
Sources des données	<u>Interne :</u> Système d'Information Décisionnel de la Cnaf	<u>Externe :</u> Tables de données envoyées par l'Acoss
Durées de conservation	Trente (30) ans	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> - Agents et personnels habilités des Caf - Agents et personnels habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

6.3. Expérimentation RSA / PPA - Comparaison des ressources

Finalités des traitements de données	1. Mener une analyse comparée des données du Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM) et des déclarations des allocataires afin de fiabiliser le processus cible 2. Evaluer la stabilité dans le temps des données DRM 3. Comparer les droits issus d'un calcul prenant en compte les données DRM versus les données déclarées 4. Identifier les anomalies déclaratives liées aux flux DSN/Pasrau... et les moyens à mettre en œuvre pour fiabiliser les déclarations 5. Comprendre les erreurs/anomalies de déclaration des allocataires et identifier les moyens à mettre en œuvre pour fiabiliser, les déclarations et à terme, à définir les situations dans lesquelles les droits seraient régularisés en cas d'écarts importants 6. Tester la compréhension du net versé par les usagers et ainsi accompagner les bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la réforme.	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Etat-civil, Identité, Données d'identification • Vie personnelle • Vie professionnelle • Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> • Système d'Information Décisionnel de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Données collectées directement auprès de la personne.
Durées de conservation	Durée nécessaire à l'atteinte des finalités	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités	<u>Externe :</u> • Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

6.4. Evaluation accueil des jeunes enfants en Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (Eaje) grâce à un fichier dénommé Filoue

Finalités des traitements de données	1. L'enrichissement du patrimoine statistique de la branche Famille lui permettant d'exercer pleinement sa mission d'évaluation de la politique publique d'accueil du jeune enfant 2. Améliorer le pilotage de la politique de développement de l'offre en contribuant à la réduction des disparités territoriales	
Bases juridiques des finalités	Intérêts légitimes	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles</u> : • Vie personnelle.	<u>Données personnelles particulières / sensibles</u> : • Non concerné
Sources des données	<u>Interne</u> : • Système d'Information Décisionnel de la Cnaf	<u>Externe</u> : • EAJE participant à l'expérimentation
Durées de conservation	Au plus tard le 31 décembre de l'année N+1 pour les données de l'année N-1 transmises l'année N	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne</u> : • Agents et personnels habilités	<u>Externe</u> : • Non concerné
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

6.5. Evaluation de l'impact des politiques à la demande des pouvoirs publics

Finalités des traitements de données	1. Réalisation d'études et de recherches à la demande de l'Etat 2. Réalisation d'études et de recherches à la demande des organismes de tutelle de la Cnaf	
Bases juridiques des finalités	Mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> - Etat-civil, Identité, Données d'identification - Vie personnelle - Vie professionnelle - Informations économiques et financières	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> Système d'Information Décisionnel de la Cnaf	<u>Externe :</u> Données collectées directement auprès de la personne.
Durées de conservation	Les données sont conservées toute la durée nécessaire à la transmission de l'étude et purgées à l'issue de l'évaluation	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités	<u>Externe :</u> DGCS (Direction générale de la cohésion sociale)
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

6.6. Evaluation de réformes de l'Assurance chômage – MiDAS (Minima sociaux, Droits d'Assurance chômage et parcours Salariés)

Finalités des traitements de données	1. Permettre une évaluation plus complète des effets de l'Assurance-chômage (et ses interactions avec les minima sociaux) en intégrant toutes ses dimensions (emploi, allocations, effets de bord sur les minima sociaux) par sous catégories de populations 2. Permettre d'analyser des problématiques connexes à l'Assurance-chômage liées au retour et à l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux, tout en prenant en compte des informations sur le revenu du ménage	
Bases juridiques des finalités	Respect d'une obligation légale	
Principales catégories de personnes concernées	• Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> • Vie personnelle.	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> • NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> • Système d'Information Décisionnel de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Pôle emploi
Durées de conservation	La durée nécessaire à la réalisation de l'évaluation.	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> • Agents et personnels habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> • Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) • Pôle emploi
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☐ Droit d'opposition ☐ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	

6.7. Reliance - Evaluation de l'impact de l'accompagnement à la reprise d'une activité professionnelle

Finalités des traitements de données	1. Evaluer l'efficacité d'un programme qui vise à réinsérer durablement les chefs de famille monoparentale bénéficiaires du Rsa depuis plus de deux ans, dans une logique d'investissement social, c'est-à-dire en développant les capacités des personnes pour participer pleinement au marché du travail et à la société et d'éviter par ailleurs des coûts pour la puissance publique	
Bases juridiques des finalités	Exécution d'une mission d'intérêt public	
Principales catégories de personnes concernées	Allocataires, bénéficiaires de prestations légales et ou extralégales	
Principales catégories de données à caractère personnel	<u>Données personnelles non sensibles :</u> Etat-civil, Identité, Données d'identification	<u>Données personnelles particulières / sensibles :</u> NIR
Sources des données	<u>Interne :</u> Données collectées de manière indirecte.	<u>Externe :</u> Données collectées directement auprès de la personne.
Durées de conservation	Un (1) an après la fin de l'étude	
Principales catégories de destinataires	<u>Interne :</u> Agents et personnels habilités de la Cnaf	<u>Externe :</u> - Conseil départemental - Pôle emploi
Transfert hors Union européenne	Pas de transfert hors Union Européenne	
Prise de décision individuelle automatisée	Pas de prise de décision individuelle automatisée	
Droits des personnes sur leurs données à caractère personnel	Droit à l'information ☒ Droit d'accès ☒ Droit de rectification ☒ Droit à l'effacement ☒ Droit à la limitation ☒ Droit d'opposition ☒ Droit à la portabilité ☐ Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisé ☐	
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de la Cnaf, issue de la PSSI de l'Etat.	